



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
001-210104436-20260305-202603D024-DE
N° 202603D024
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception en préfecture : 03/03/2026

Département de l'Ain
Arrondissement Bourg
en Bresse

**VILLARS LES
DOMBES**

Date de la séance :
3 mars 2026

Nombre de
conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Absents : 2

Votants : 25

Date de la
convocation :
25 février 2026

Domaine
Finances
Pour : 25
Contre :
Abstention :

L'an Deux Mil vingt-six le 03 mars, le Conseil Municipal de Villars les Dombes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pierre LARRIEU, Maire.

Monsieur Michel MACON a été élu secrétaire de séance.

PRÉSENTS : P. LARRIEU – F. MARÉCHAL – A. MARTIN – M. MACON – E. JACQUAND – I. DUBOIS – C. VALET –
– A. DUPERRIER – L. VIOLA – F. JANET – C. SEMINARA – S. ROGNARD – J. SAINT PIERRE – D. VENET – S. GUEDON
– J. LIENHARDT – S. BAUDIN – F. CANARD – P. NOBLET – J. BERTHET

ABSENTS :

A ROUX a donné pouvoir à P. LARRIEU

D. FROMENTIN a donné pouvoir à M. MACON

V. PEYROL a donné pouvoir à C. SEMINARA

I. VAURES a donné pouvoir à A. DUPERRIER

S. CLOUPET a donné pouvoir à I. DUBOIS

D. SEBAI absente

M. BIELOKOPYTOFF absent

REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 AU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL

Madame Isabelle DUBOIS, adjointe aux finances rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que Conformément aux articles L.2311-5, R.2311-11, R.2221-48-1, R.2221-90-1, R.2311-13, D.5217-12, D.5217-13 et D.5217-14 du Code général des collectivités territoriales, les résultats du budget sont affectés par délibération du Conseil municipal, après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique. Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025 : soit un extrait du compte financier unique, soit le compte financier unique, soit une balance et un tableau des résultats au 31 décembre 2025.

I- Constat des résultats 2025

BUDGET PRINCIPAL	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 733 907.56 €	2 938 590.85 €
Dépenses	4 117 874.65 €	2 778 642.94 €
Résultat 2025	616 032.91 €	159 947.91 €
Report 2024	821 461.55 €	- 442 441.67
Clôture 2025	1 437 494.46 €	- 282 493.76 €

II- Affectation des résultats

BUDGET PRINCIPAL

Résultat clôture de fonctionnement 2025	1 437 494.46
Affectation à l'investissement 2026 (compte 1068)	617 499.07
Report en section de fonctionnement 2026 (compte 002)	819 995.39

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-1 et suivants,
Vu l'instruction M57

Vu l'avis de la Commission des finances,

Vu l'attestation de M. le Trésorier confirmant la conformité des résultats à ses écritures

Considérant que les résultats du budget sont repris et affectés par délibération de l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique,

Considérant toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025,

Considérant qu'il convient de constater et d'affecter les résultats du budget principal, et des budgets annexes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- **De constater** et de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026
- **D'affecter** les résultats de l'exercice 2025, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat clôture de fonctionnement 2025	1 437 494.46
Affectation à l'investissement 2026 (compte 1068)	617 499.07
Report en section de fonctionnement 2026 (compte 002)	819 995.39

- **De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération**

Pour extrait conforme.

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Mars 2026

Le Maire,



Pierre LARRIEU